



Conseil de sécurité

Distr. générale
13 octobre 2022
Français
Original : anglais

République centrafricaine

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Par sa résolution [2605 \(2021\)](#), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) jusqu'au 15 novembre 2022 et a demandé au Secrétaire général de faire rapport sur sa mise en œuvre tous les quatre mois. Le présent rapport fait le point sur les principaux faits survenus en République centrafricaine depuis le rapport précédent en date du 16 juin 2022 ([S/2022/491](#)).

II. Situation politique

2. Le 29 août, les autorités nationales ont adopté un calendrier d'activités prioritaires pour accélérer la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine à partir de la feuille de route conjointe pour la paix en République centrafricaine de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Conformément au calendrier, le Gouvernement s'est entretenu avec les représentants des groupes armés qui restent attachés à l'accord politique en vue de leur dissolution complète. L'initiative en cours visant à réformer la Constitution a contribué à accentuer la polarisation dans le pays.

Évolution de la situation politique

3. À l'issue du dialogue républicain, des recommandations tenant compte des principales conclusions du Forum de Bangui sur la réconciliation nationale de 2015 ainsi que de l'Accord politique ont été soumises au Président de la République centrafricaine, Faustin Archange Touadera, le 19 avril. Le 8 juillet, le Président a publié un décret portant création d'un comité de suivi de la mise en œuvre des recommandations du dialogue républicain, composé de 11 membres. Le comité a été chargé de fournir des conseils stratégiques à la présidence aux fins de la mise en œuvre de ces recommandations ainsi que de celle des recommandations résiduelles du Forum de Bangui. Le 1^{er} août, le Président a signé un décret désignant les représentants du comité issus de la majorité présidentielle, des partis d'opposition, dont Gabriel Jean-Edouard Koyambounou, nommé coordonnateur du comité, des organisations de la société civile et des chefs religieux. Pendant ce temps, les luttes intestines au sein de l'opposition politique, apparues au cours du dialogue



républicain, ont persisté. Le 5 août, le Mouvement de libération du peuple centrafricain a formellement exclu M. Koyambounou de ses rangs.

4. Lors de sa conférence de presse du 14 juillet, le Groupe d'action des organisations de la société civile pour la défense de la Constitution du 30 mars 2016 (G-16), une plateforme de la société civile créée le 8 juillet, a appelé à la mobilisation contre la réforme constitutionnelle. Les organisations pro-gouvernementales Front républicain et Galaxie nationale centrafricaine ont soutenu publiquement la révision constitutionnelle. Le 6 août, la majorité présidentielle a organisé des manifestations pacifiques dans tout le pays afin d'obtenir un soutien en faveur de la réforme constitutionnelle.

5. Le 9 août, le Bureau de l'Assemblée nationale a demandé au Gouvernement de lancer le processus de référendum constitutionnel et d'établir une assemblée constituante inclusive chargée de rédiger une nouvelle constitution. Le 26 août, un comité de rédaction comprenant 53 membres de l'Assemblée nationale, du Gouvernement, des partis politiques, y compris de l'opposition, des groupes de la société civile et des chefs religieux, entre autres, a été créé par décret présidentiel. Le comité a été chargé de soumettre un projet de proposition de nouvelle constitution à la présidence dans les trois mois suivant sa mise en place. Le Président de la République centrafricaine a désigné les membres du comité de rédaction par décret, pris le 12 septembre. Plusieurs acteurs politiques et acteurs de la société civile, y compris l'Église catholique, ont refusé d'y siéger.

6. Le 27 août, le Bloc républicain pour la défense de la Constitution, un groupe créé le 22 juillet et composé de grandes personnalités de l'opposition, a organisé une manifestation pacifique contre toute réforme de la Constitution actuelle.

7. Entre le 22 août et le 14 septembre, la Cour constitutionnelle a été saisie de trois recours distincts en inconstitutionnalité contre le décret portant création du comité chargé de rédiger une nouvelle constitution par le Président du parti d'opposition, le Parti africain pour une transformation radicale et intégrale des États, et par des groupes de la société civile, le Bloc républicain pour la défense de la Constitution et le Groupe d'action des organisations de la société civile pour la défense de la Constitution du 30 mars 2016. Lors de rassemblements soutenus par le parti progouvernemental Galaxie nationale centrafricaine les 8 et 9 septembre, les participants ont exigé la démission du Président et du Vice-Président de la Cour constitutionnelle.

8. Le 23 septembre, la Cour constitutionnelle a déclaré inconstitutionnels les processus entrepris pour rédiger une nouvelle constitution, annulant ainsi les décrets présidentiels portant création et nomination du comité de rédaction. La Cour a précisé que le Président pouvait initier une réforme constitutionnelle par voie de référendum, conformément à la Constitution. Le 26 septembre, un porte-parole du Gouvernement a publié une déclaration saluant la décision de la Cour, qu'il a présentée comme une preuve de l'indépendance judiciaire.

9. Le 26 septembre, la Radio Ndeke Luka, station de radio centrafricaine, a affirmé avoir fait l'objet de menaces visant à ce qu'elle cesse de couvrir les questions relatives à la réforme constitutionnelle. Le 5 octobre, dans un communiqué de presse, le Haut Conseil de la communication a exprimé sa préoccupation quant à la censure et demandé instamment aux médias d'exercer leur liberté d'informer.

10. Les 20 et 21 juillet, la Banque des États de l'Afrique centrale et l'Union monétaire de l'Afrique centrale ont tenu des sessions extraordinaires pour débattre des ramifications de la loi sur les crypto-monnaies, qui ont cours légal en République centrafricaine depuis le 21 avril. Les recommandations ont porté sur l'accélération des efforts visant à élaborer un cadre réglementaire relatif aux cryptoactifs dans la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale. Le 25 juillet, le

Gouvernement a lancé son marché national de cryptomonnaies, le projet Sango, par la vente en ligne de Sango Coin, l'objectif étant de rationaliser les procédures requises pour les investissements en liant le Sango Coin aux services gouvernementaux. Le 29 août, la Cour constitutionnelle a rendu une décision déclarant inconstitutionnelles plusieurs dispositions du projet Sango, notamment la proposition de mise en vente de la nationalité centrafricaine, de la résidence électronique et des terres et ressources nationales par l'intermédiaire de Sango Coin.

11. Le 1^{er} septembre, l'Assemblée nationale a adopté un projet de loi de finances modifiée pour 2022, dans lequel le budget était réduit, passant de 514 millions de dollars à 392 millions de dollars, dont 187 millions de dollars devraient provenir des ressources nationales et 205 millions de ressources extérieures. Le Ministre des finances et du budget a rappelé que le budget national avait pâti de l'augmentation des prix des produits pétroliers et alimentaires, de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et de la diminution du soutien financier international. Les parlementaires ont appelé le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour combler le déficit en améliorant la gestion des finances publiques.

12. Le 2 septembre, l'Assemblée nationale a conclu sa session extraordinaire portant sur l'examen du projet de loi de finances modifiée, au cours de laquelle elle a également adopté des lois contre la traite des êtres humains et sur les pensions des magistrats.

Processus de paix

13. Le 4 juin, le Gouvernement a organisé une réunion de revue stratégique à Bangui pour remobiliser le soutien régional et international en faveur du processus de paix. Le Président de la République centrafricaine a présidé la réunion, coprésidée par la Ministre des affaires étrangères, de la francophonie et des Centrafricains de l'étranger de la République centrafricaine et les médiateurs mandatés par la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, à savoir le Ministre des relations extérieures de l'Angola et le Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Rwanda. La réunion a rassemblé les parties prenantes nationales ainsi que les partenaires internationaux, notamment des représentants de l'Union africaine et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, en leur qualité de garants de l'Accord politique, ainsi que des organisations internationales et des missions diplomatiques. Les participants ont convenu de se réunir tous les trimestres pour suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la feuille de route conjointe. Par la suite, le Président a chargé le Premier Ministre de coordonner la mise en œuvre de la feuille de route conjointe.

14. À la demande du Président, le Premier Ministre a convoqué des réunions de coordination les 3 et 29 août et le 8 septembre pour examiner le calendrier des activités prioritaires proposé par le Gouvernement en vue d'accélérer la mise en œuvre de la feuille de route conjointe. Les réunions, auxquelles ont participé des représentants des pays de la région, des organisations régionales et des partenaires internationaux, ont abouti à l'approbation d'un calendrier pour la période allant d'août à décembre 2022, comprenant des résultats à atteindre pour suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre des six composantes de la feuille de route conjointe. Conformément au calendrier, le 14 septembre, le Gouvernement a rencontré les représentants de 11 des groupes armés signataires de l'Accord politique afin de tracer une voie devant conduire à leur dissolution. Le 3 octobre, lors d'une quatrième réunion de coordination, les progrès réalisés dans la mise en œuvre du calendrier ont été examinés.

15. La participation des femmes aux processus de paix est restée limitée, 2 des 11 membres du comité de suivi du dialogue républicain étaient des femmes, lesquelles

ne représentaient que 17 % des participants au dialogue. La création de l'observatoire national de la parité aux fins de la mise en œuvre de la loi sur la parité des sexes est en suspens depuis 2020, faute d'engagement politique et de ressources.

Opérations électorales

16. Le 7 septembre, l'Autorité nationale des élections a achevé la cartographie électorale pour les élections locales grâce au soutien du Gouvernement, de la MINUSCA et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Au terme du découpage, on recensait 3 859 bureaux d'inscription et de vote en fonction de la répartition de la population, soit 300 de plus que lors des scrutins précédents, ce qui a permis de renforcer l'inclusivité des élections locales.

17. Le 21 septembre, le Premier Ministre a présidé une réunion du comité stratégique pour les élections, au cours de laquelle le Gouvernement a confirmé qu'il s'engageait à organiser des élections locales en 2023, indépendamment d'un éventuel référendum constitutionnel.

18. Pour soutenir la participation pleine, égale et véritable des femmes aux élections, les organisations de femmes centrafricaines ont mené depuis octobre 2021 des campagnes de sensibilisation avec le soutien de la MINUSCA et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). Au total, 6 574 membres de la classe politique et dirigeants communautaires (dont 3 796 femmes) y ont participé. Plus de 400 femmes sont candidates potentielles aux élections locales.

19. Au 1^{er} octobre, la MINUSCA avait organisé 1 180 séances de sensibilisation et d'éducation civique à l'appui des efforts de l'Autorité nationale des élections pour promouvoir la participation aux élections locales, auxquelles ont participé 112 107 personnes (54 288 femmes).

20. Au 1^{er} octobre, sur le budget total de 14,8 millions de dollars alloué à la conduite des élections locales, quelque 4,8 millions de dollars devaient encore être déboursés du panier de fonds géré par le PNUD pour les opérations électorales. Quelque 10 millions de dollars doivent encore être mobilisés.

Dialogue et réconciliation à l'échelle locale

21. De juin à septembre, la plupart des mécanismes locaux de mise en œuvre de l'Accord politique étaient à l'arrêt en raison du manque de financement gouvernemental. La MINUSCA a néanmoins continué à dialoguer avec les membres des mécanismes pour répondre aux préoccupations en matière de sécurité et plaider pour une reprise de leurs activités. Dans la préfecture du Haut-Mbomou, une initiative de réconciliation menée sous l'égide du Comité de mise en œuvre préfectoral et du Comité local de paix et de réconciliation a permis à des membres déplacés de la communauté musulmane de rentrer à Obo.

22. Les 1^{er} et 6 juin, la MINUSCA a organisé deux ateliers de renforcement des capacités à l'intention de 52 acteurs locaux, dont 22 femmes, sur la gestion des processus de paix locaux et les techniques de consolidation de la paix à Bossangoa et à Obo. De juin à septembre, la MINUSCA a mené neuf séances de sensibilisation à l'intention de 515 participants (dont 204 femmes) pour faciliter l'acceptation du retour des personnes déplacées à Bambari, Batangafo, Bossangoa et Obo et la libre circulation des personnes et des biens à Sam Ouandja et Ouanda Djallé.

III. Situation en matière de sécurité

23. La situation en matière de sécurité dans le pays reste instable. Les pénuries de carburant dues aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement mondiale, notamment en juin, ont limité les opérations des forces de défense et de sécurité nationales, ainsi que de la MINUSCA. Des groupes armés ont attaqué des zones où les forces de défense et de sécurité nationales étaient moins présentes ou totalement absentes, profitant de la crise du carburant. Ils ont repris le contrôle de certains sites miniers, commis des exactions contre des civils et imposé des taxes illégales. La MINUSCA a maintenu la cadence de ses opérations dans les zones de tension en donnant la priorité au centre et à l'est du pays, tout en empêchant les groupes armés de prendre le contrôle d'autres zones à l'ouest.

24. Au 1^{er} octobre, il a été enregistré une hausse du nombre de violations de l'Accord politique, soit 431 contre 374 au cours de la période précédente. Les civils, qui ont été la cible principale, ont fait l'objet de 312 violations et les autres violations ont pris la forme d'activités militaires illégales (65), de restrictions de mouvement (17) et de restrictions d'accès aux institutions étatiques, aux organisations humanitaires ou aux organismes des Nations Unies (37). L'Unité pour la paix en Centrafrique a perpétré le plus grand nombre de violations (133), suivie par les forces de défense et de sécurité nationales et autres membres du personnel de sécurité (93), le Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique (80), le groupe Retour, réclamation et réhabilitation (56), les éléments anti-balaka (52) et le Mouvement patriotique pour la Centrafrique (17).

25. La présence d'engins explosifs dans l'ouest du pays a continué de constituer une menace pour les civils et pour la sécurité des soldats de la paix. Entre le 2 juin et le 3 octobre, huit incidents liés à des engins explosifs ont été signalés, tuant trois soldats de la paix et blessant 11 civils et un soldat de la paix. La MINUSCA a maintenu sa mobilité dans l'ouest malgré la présence de mines terrestres en utilisant ses équipes de déminage récemment déployées.

26. Dans l'ouest, les éléments anti-balaka et les éléments du groupe Retour, réclamation et réhabilitation affiliés à la Coalition des patriotes pour le changement ont profité de la crise du carburant et de la saison des pluies pour tenter de reconquérir leurs bastions perdus au début de 2021. Ils ont renforcé leur présence dans de nombreuses localités et secteurs d'extraction minière, ciblant les négociants des préfectures de Lim-Pendé, de la Mambéré-Kadéï, de l'Ouham, de l'Ouham-Fafa et de l'Ouham-Pendé. Entre le 26 et le 28 juin, le groupe Retour, réclamation et réhabilitation a commis des vols à main armée et a procédé à du racket dans les sites miniers d'Abba, dans la préfecture de la Nana-Mambéré.

27. À la mi-juillet, à la faveur de l'amélioration de la situation du carburant, les forces de défense nationale et d'autres membres du personnel de sécurité ont renforcé leur présence dans les sites d'extraction minière des préfectures de la Mambéré-Kadéï et de l'Ouham. Cela a donné lieu à de nombreux affrontements avec des groupes armés, et a posé une menace majeure pour la sécurité des civils.

28. Du 15 juillet au 28 août, les forces de défense nationale et d'autres membres du personnel de sécurité ont mené diverses opérations militaires contre les combattants du groupe Retour, réclamation et réhabilitation et des anti-balaka pour reprendre le contrôle des sites et localités minières dans les préfectures de la Nana-Mambéré, de l'Ouham et de l'Ouham-Pendé. Cependant, ces groupes ont continué d'extorquer la population civile, de lui imposer des taxes illégales et de se livrer à des violences sexuelles dans tout l'ouest du pays. Les 25 et 26 juillet, ils ont perpétré 12 attaques contre des civils dans les préfectures de la Mambéré-Kadéï, de la Nana-Mambéré, de l'Ouham et de l'Ouham-Pendé. Le 3 août, des éléments anti-balaka ont attaqué un site

d'extraction à Nassoya, tuant quatre civils dont une femme. Le 7 septembre, le groupe armé a attaqué une base des forces de défense nationale et brûlé 24 habitations civiles dans le village de Nzamari, tuant trois civils, dont une femme, et provoquant un déplacement de population.

29. Le 3 octobre, sur la route ralliant Kouï à Bohong dans la préfecture de l'Ouham-Pendé, une patrouille de la MINUSCA a heurté un engin explosif, ce qui a entraîné la mort de trois casques bleus et un blessé grave. Le 4 octobre, la MINUSCA a bouclé la zone de l'explosion et a mené une opération de recherche ; par la suite, une équipe de neutralisation des explosifs et munitions et une équipe d'enquête après explosion ont été déployées par la force de la Mission.

30. Au centre du pays, des groupes armés ont continué de commettre des exactions contre la population le long des principaux axes dans les préfectures de Bamingui-Bangoran, de la Basse-Kotto, de la Nana-Grébizi et de la Ouaka. D'autres membres du personnel de sécurité ont continué de recruter des dissidents de l'Unité pour la paix en Centrafrique démobilisés et des anti-balaka comme supplétifs pour combattre l'Unité pour la paix en Centrafrique et d'autres groupes armés affiliés à la Coalition des patriotes pour le changement. Ces supplétifs ont souvent eu recours à la violence contre la population, en particulier la communauté peule, en l'accusant de collusion avec les groupes armés.

31. Dans les préfectures de la Basse-Kotto et de la Ouaka, l'Unité pour la paix en Centrafrique a attaqué sporadiquement des villages et isolé des positions des forces de défense nationale. Elle a également renforcé sa présence autour de Dimbi, dans la préfecture de la Basse-Kotto, une zone stratégique riche en ressources naturelles, avec l'intention semble-t-il de reprendre ses anciens bastions. En réponse, les forces de défense nationale et d'autres membres du personnel de sécurité, appuyés par des supplétifs anti-balaka, ont mené des opérations de grande envergure le 13 juin et ont pris le contrôle de Dimbi. Le 3 juillet, l'Unité pour la paix en Centrafrique a attaqué une position des forces de défense nationale à Dimbi, mais a été repoussée par la MINUSCA. Les soldats des forces de défense nationale qui s'étaient retirés sont ensuite retournés à leur base avec le soutien d'autres membres du personnel de sécurité et de supplétifs anti-balaka.

32. En juin et juillet, des membres présumés du Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique ont fui Ndélé dans la préfecture de Bamingui-Bangoran suite à l'arrivée et aux renforts successifs des forces de défense nationale et d'autres membres du personnel de sécurité, perpétrant des actes de banditisme le long de l'axe Tiri-Golongosso. De juin à fin août, le Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique, le Mouvement patriotique pour la Centrafrique et l'Unité pour la paix en Centrafrique ont également fait preuve de prédation envers les civils à Mbrès et dans les alentours (préfectures de la Nana-Grébizi et de la Ouaka).

33. Dans l'est du pays, la situation s'est détériorée dans les préfectures de la Haute-Kotto, du Mbomou et de la Vakaga : le Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique et l'Unité pour la paix en Centrafrique se sont mobilisés contre les opérations menées par les forces de défense nationale et d'autres membres du personnel de sécurité dans les secteurs d'extraction minière du triangle Ouadda-Sam Ouandja-Ouanda Djallé et alentour ainsi que dans les périphéries de Bakouma et Nzacko. Les combattants de l'Unité pour la paix en Centrafrique ont également harcelé des éleveurs peuls le long de l'axe Bangassou-Rafaï-Zémio dans la préfecture du Mbomou. Sous le commandement de Mohamed Adam (aussi connu sous le nom de « Abou Kass »), les Misseriya arabes ont érigé des barrières à Am Kourmay sur l'axe Birao-Am Dafock et extorqué des civils le long des routes commerciales qui mènent au Soudan.

34. Le 16 juin, des membres présumés du Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique et de l'Unité pour la paix en Centrafrique ont attaqué Ouanda Djallé, dans la préfecture de la Vakaga, déplaçant par la force des milliers de civils. Les forces de défense nationale ont tenté de défendre la ville le jour suivant, mais se sont fait dominer, laissant la ville sous le contrôle de groupes affiliés à la Coalition des patriotes pour le changement. Du 26 juin au 14 août, la MINUSCA a lancé des opérations à Ouanda Djallé et à Sam Ouandja, forçant les combattants armés à se retirer des villes et facilitant le retour en toute sécurité des civils déplacés.

35. Le 23 juin, le Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique et l'Unité pour la paix en Centrafrique ont attaqué les positions des forces de défense nationale à Bakouma, dans la préfecture du Mbomou. Les forces de défense nationale et d'autres membres du personnel de sécurité ont mené des opérations à Nzacko, dans la préfecture du Mbomou, les 24 et 25 juin, pour contraindre les groupes armés à quitter la ville. Du 11 juillet au 10 août, la MINUSCA a déployé une force d'intervention rapide et un groupe d'intervention à Bakouma et dans ses environs pour protéger les civils et contribuer à rétablir la sécurité dans la région.

36. À Bangui, la situation en matière de sécurité est restée relativement calme. Le couvre-feu national est resté en vigueur de minuit à 5 heures du matin. Les faits criminels ont diminué, 2 583 ayant été dénombrés, contre 2 866 au cours de la période précédente (allant du 16 février au 15 juin 2022), sur fond d'opérations de sécurité dans la ville et ses environs.

37. Suite à des rumeurs d'infiltration de combattants armés, les forces de défense et de sécurité nationales et d'autres membres du personnel de sécurité ont mené conjointement des opérations de bouclage et de ratissage à Bangui de juin à septembre. Le 22 septembre, dans le quartier PK5, les forces de défense et de sécurité nationales ont tiré des coups de semonce et des gaz lacrymogènes pour disperser les manifestants lorsque les protestations contre ces opérations ont pris une tournure violente, blessant quatre civils. Les opérations ont permis de récupérer huit armes de poing, sept AK-47 et une quantité non divulguée de grenades et de munitions. Au total, 38 personnes ont été arrêtées, dont 16 ont été relâchées.

IV. Concertation régionale

38. La cinquante-troisième réunion du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale s'est tenue du 29 mai au 4 juin à Yaoundé. Elle a abouti à l'adoption d'une déclaration ministérielle sur la République centrafricaine visant à soutenir les efforts du pays en faveur de la paix et de la reconstruction.

39. Le 31 août, le Président a reçu une délégation tchadienne conduite par le Ministre des finances et du budget, Tahir Hamid Nguilin. Les deux pays ont réaffirmé leur engagement à renforcer davantage leurs relations bilatérales. Les autorités centrafricaines ont exprimé leur soutien au dialogue national en cours au Tchad.

V. Situation humanitaire

40. La poursuite des affrontements armés, des opérations militaires et des représailles à l'encontre de la population civile a contribué à la détérioration de la situation humanitaire, qui a été exacerbée par la hausse rapide des prix des produits de base et les pénuries persistantes de carburant. Environ 63 % de la population, soit 3,1 millions de Centrafricains, ont eu besoin de protection et d'aide humanitaire.

41. La violence a continué de provoquer des déplacements. Au 1^{er} octobre 2022, 484 335 Centrafricains étaient déplacés à l'intérieur du pays et 744 000 avaient trouvé refuge dans les pays voisins. D'avril à août 2022, 2,2 millions de personnes, soit environ 50 % de la population, ont connu des niveaux élevés d'insécurité alimentaire aiguë, dont 638 000 qui se trouvaient dans une situation d'urgence (phase 4, « urgence », du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire). L'insécurité et les déplacements ont réduit les zones arables et entravé l'accès aux marchés.

42. La crise du carburant a eu un impact sur l'assistance vitale, en entraînant la suspension ou le ralentissement des activités des acteurs humanitaires. En juin et juillet 2022, le Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies a réduit son programme de vols de cinq à deux par jour, tandis que la quantité de nourriture transportée par voie aérienne a été réduite de près de la moitié en raison des limites imposées au chargement léger. La situation s'est améliorée en août, mais la pénurie de carburant a persisté, posant des problèmes aux acteurs humanitaires qui avaient déjà du mal à accéder aux zones nécessitant une aide.

43. Depuis juin, 85 300 personnes ont essuyé des pluies torrentielles à Bangui et dans les préfectures de Bamingui-Bangoran, de la Basse-Kotto, de la Nana-Grébizi, de la Nana-Mambéré, de l'Ombella-Mpoko, de la Lobaye, de la Ouaka, de l'Ouham, de l'Ouham-Pendé, du Mbomou et de la Vakaga. Les inondations ont provoqué le déplacement de plus de 6 000 personnes et la destruction de plus de 2 600 habitations.

44. Le personnel humanitaire a continué d'être pris pour cible. De juin à octobre, 68 atteintes à la sécurité du personnel humanitaire ou atteintes aux fournitures humanitaires ont été enregistrées. Les vols, les cambriolages, les pillages, les menaces et les agressions ont représenté 65 % de ces atteintes. Le 21 juin, des combattants de l'Unité pour la paix en Centrafrique ont enlevé une équipe humanitaire sur l'axe Obo-Bambouti, dans la préfecture du Haut-Mbomou. Les otages ont été libérés le jour suivant les négociations.

45. Au 1^{er} octobre 2022, 71,5 % du financement des 461,3 millions de dollars nécessaires pour fournir une aide vitale à 2 millions de personnes conformément au plan de réponse humanitaire de 2022 avaient été mobilisés, portant le déficit de financement à 132 millions de dollars. Au cours du premier semestre 2022, la communauté humanitaire a fourni une assistance et des services multisectoriels à 1,2 million de personnes. Quelque 4 249 réfugiés ont été rapatriés volontairement en 2022, principalement du Cameroun et de la République démocratique du Congo ; les rapatriements facilités ont été temporairement suspendus en raison d'une combinaison de facteurs, notamment la pénurie de carburant, les contraintes financières et la saison des pluies.

46. Au 1^{er} octobre, 14 956 des 105 662 personnes ayant subi des tests de dépistage de la maladie à coronavirus (COVID-19) depuis le début de la pandémie, étaient positives, et 113 étaient décédées. Les chiffres officiels ne sont pas le reflet exact des effets de la pandémie en raison du nombre limité de tests effectués. À la même date, 1,9 million de personnes avaient été vaccinées grâce aux doses reçues du Mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins et d'accords bilatéraux.

VI. Protection des civils

47. Les civils ont été fortement menacés dans les préfectures de la Basse-Kotto, de la Haute-Kotto, du Mbomou, de la Ouaka et de la Vakaga, du fait des déplacements forcés, de graves violations des droits humains et de la détérioration de la situation humanitaire. Dans les préfectures de la Haute-Kotto et de la Vakaga, les opérations militaires menées par les forces de défense nationale et d'autres agents de sécurité,

notamment dans les secteurs d'extraction minière de Ouadja, Ouanda Djallé et Sam Ouandja, ont entraîné des représailles de la part de l'Unité pour la paix en Centrafrique et du Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique. Les affrontements armés ont exacerbé les tensions intercommunautaires entre les communautés banda, runga et yulu, ce qui a entraîné une flambée des discours de haine et des incitations à la violence. Les forces de défense nationale auraient utilisé des combattants anti-balaka comme supplétifs, notamment en septembre à Gobolo, dans la préfecture de la Haute-Kotto, ce qui a pu attiser davantage les tensions intercommunautaires.

48. La MINUSCA a continué de donner la priorité à la création d'un environnement protecteur pour la population. Elle a déployé des équipes d'intervention intégrées, formées de personnel civil et de personnel en tenue, dans les zones de tension, notamment à Sam Ouandja, dans la préfecture de la Haute-Kotto, du 24 au 31 août et du 7 au 14 septembre. Dans l'ouest, le centre et l'est du pays, elle a riposté avec succès aux alertes par des opérations robustes, notamment des patrouilles conjointes avec les forces de défense et de sécurité nationales. Dans certaines parties du pays, les civils ont pu regagner leur lieu d'origine, et certains fonctionnaires et membres des forces de défense nationale leur lieu d'affectation.

49. Au cours de la période considérée, la Mission a effectué un total de 7 471 patrouilles en solitaire, 1 015 patrouilles conjointes avec les forces de défense et de sécurité nationales et 146 opérations visant principalement à protéger les civils. Elle a également maintenu des présences statiques et établi des bases opérationnelles temporaires et des postes de contrôle. En outre, la solide présence mobile de la MINUSCA a contribué à combler les lacunes opérationnelles potentielles en atténuant les risques de vide sécuritaire. Par exemple, à Pouloubou, dans la préfecture de la Basse-Kotto, la MINUSCA a déployé des patrouilles régulières de longue distance pour protéger les civils après la fermeture de la base opérationnelle temporaire qui s'y trouvait.

50. En coordination avec les forces de défense et de sécurité nationales, la Mission a collecté et détruit 1 538 restes explosifs de guerre. Au total, 1 194 civils (419 femmes, 586 hommes, 101 filles et 88 garçons) ont participé à une séance de sensibilisation aux risques liés aux munitions explosives, tout comme 128 membres du personnel des Nations Unies et acteurs humanitaires (dont 39 femmes). Le Service de la lutte antimines de la MINUSCA a organisé une formation sur l'atténuation des menaces liées aux engins explosifs à l'intention de 84 militaires de la MINUSCA (dont 11 femmes) à Berbérati et à Bouar ; 38 (dont 1 femme) ont été formés aux opérations de recherche et de détection.

VII. Extension de l'autorité de l'État et de l'état de droit

Extension de l'autorité de l'État

51. Au 1^{er} octobre, 127 (soit 72 %) des 174 fonctionnaires locaux (préfets, sous-préfets et secrétaires généraux de préfectures et de sous-préfectures) avaient rejoint leur lieu d'affectation hors de Bangui. Au cours de la période considérée, 63 fonctionnaires supplémentaires (dont 9 femmes) ont été déployés sur leur lieu d'affectation dans les préfectures de Bamingui-Bangoran, de la Basse-Kotto, du Haut-Mbomou, de la Haute-Kotto, de la Mambéré-Kadéï, du Mbomou, de la Nana-Grébizi, de la Ouaka, de l'Ouham et de la Vakaga.

Réforme du secteur de la sécurité

52. Les 27 et 28 juin, le Ministère de la défense a organisé un séminaire, avec le concours de la MINUSCA et de la mission militaire de formation de l'Union européenne en République centrafricaine, afin de sensibiliser les militaires de haut rang et les parlementaires à la doctrine militaire, aux instructions permanentes et à l'importance du renforcement du contrôle démocratique des institutions de sécurité.

53. La MINUSCA a aidé la commission nationale chargée de la gestion des frontières à organiser quatre séances de travail pour rédiger une politique nationale de gestion des frontières, conformément à l'une des sept priorités inscrites dans la réforme du secteur de la sécurité nationale et à une des priorités de la feuille de route conjointe.

54. Le 15 juillet, le comité stratégique chargé du processus de démobilisation, de désarmement, de réintégration et de rapatriement, de la réforme du secteur de la sécurité et de la réconciliation nationale, présidé par le Président, a approuvé la nouvelle politique de sécurité nationale et le projet de stratégie de réforme du secteur de la sécurité nationale, tous deux axés sur la gouvernance, l'obligation de rendre des comptes et la coordination des acteurs du secteur de la sécurité. Le Président a également approuvé les recommandations de la Coordination nationale de la réforme du secteur de la sécurité sur le renforcement des organes de contrôle du secteur de la sécurité.

Forces de défense nationale et de sécurité intérieure

55. Au 1^{er} octobre, 6 904 membres des forces de sécurité intérieure, dont 3 612 policiers (dont 903 femmes) et 3 292 gendarmes (dont 525 femmes), étaient déployés dans tout le pays ; un total de 5 174 personnes est resté à Bangui. La MINUSCA et le PNUD ont fourni un appui à la formation de 1 921 policiers et 3 926 gendarmes (dont 539 femmes) sur des questions telles que la police de proximité, la police judiciaire, la déontologie et la discipline, et les violences sexuelles liées au genre et aux conflits. On ne dispose pas d'informations sur l'effectif total des forces de défense nationale, y compris sur leur déploiement.

56. Au 1^{er} octobre, les autorités nationales et la MINUSCA avaient effectué 83 visites de vérification de la qualité des installations de stockage d'armes et de munitions des forces de défense nationale et de sécurité intérieure à Bangui, et mené 33 activités d'entretien et de réhabilitation dans 11 de ces locaux. Du 25 au 29 juillet, en appui à la Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre et à la mise en œuvre du plan d'action national, la MINUSCA a coordonné une formation de remise à niveau sur le marquage des armes à l'intention de 12 membres des forces de défense et de sécurité intérieure. Le décret présidentiel sur le marquage des armes, rédigé avec le concours de la MINUSCA, a été signé le 7 septembre, conformément aux critères d'évaluation de l'embargo sur les armes. Suite à la publication du décret, la Commission a lancé des opérations de marquage d'armes à Bangui.

Désarmement, démobilisation, rapatriement et réintégration

57. Du 13 au 21 juin, les équipes mobiles du Gouvernement ont mené les premières opérations de désarmement et de démobilisation dans le sud-est avec l'appui de la MINUSCA. Dans la préfecture du Haut-Mbomou, 51 combattants (tous des hommes) d'un groupe dissident de l'Unité pour la paix en Centrafrique ont été désarmés et démobilisés. À Mbomou, dans le cadre des opérations menées dans le sud-est du 10 août au 3 septembre, 239 éléments anti-balaka supplémentaires et un combattant de l'Unité pour la paix en Centrafrique (dont 39 femmes) ont été désarmés et

démobilisés. Au total, 255 armes, 11 738 cartouches, 12 grenades, 22 roquettes et 13 lance-roquettes ont été collectées au cours de ces opérations. La MINUSCA a continué de collaborer avec les autorités nationales pour relever les défis liés à la mise en œuvre du programme national, notamment pour régulariser les cas d'environ 470 combattants de l'Unité pour la paix en Centrafrique affiliés à la Coalition des patriotes pour le changement qui avaient été désarmés par les forces de défense nationale et d'autres membres du personnel de sécurité à Bambari en dehors du programme national.

58. Les programmes de réduction de la violence communautaire se sont poursuivis à Bangui, Birao, Bossangoa, Bouar, Bria, Kaga Bandoro et Ndélé. En juin, les 5 799 bénéficiaires inscrits (dont 2 466 femmes) ont terminé leur formation professionnelle, notamment dans les domaines de l'agriculture, de la coiffure, de la conduite, de la mécanique automobile, de la fabrication de savon, de la soudure, de la menuiserie et de l'agriculture. Au 1^{er} octobre, 96 % d'entre eux avaient reçu leur kit de démarrage pour lancer des activités génératrices de revenus.

Justice et état de droit

59. Entre le 2 juin et le 1^{er} octobre, la MINUSCA a transféré et remis aux autorités nationales de Bangui huit personnes qui avaient été arrêtées à Batangafo, Birao, Obo, et Ouanda Djallé, notamment dans le cadre des mesures temporaires d'urgence. Au 1^{er} octobre, 28 enquêtes menées par les autorités judiciaires nationales sur des attaques contre des soldats de la paix étaient en cours.

60. Du 29 avril au 21 juin et du 20 juin au 15 juillet, respectivement, les cours d'appel de Bangui et de Bouar ont tenu leurs premières audiences pénales depuis février 2020, avec l'appui de la MINUSCA et du PNUD. Les audiences ont porté sur des crimes graves, y compris ceux qu'auraient commis des membres de la Coalition des patriotes pour le changement, des violences sexuelles et une attaque contre des soldats de la paix. Tous les cas de violences sexuelles ont donné lieu à des condamnations, tandis que la majorité des personnes accusées de crimes ou d'affiliation à des groupes armés ont été acquittées faute de preuves. L'affaire de l'attaque contre des soldats de la paix a été renvoyée devant le tribunal des mineurs en raison de l'âge de l'accusé au moment du crime.

61. Le 19 août, la Cour pénale spéciale a commencé à délibérer à l'issue des audiences de son premier procès concernant l'attaque de mai 2019 à Koundjouli et Limouna, dans la préfecture de l'Ouham-Pendé, qui aurait été commise par des membres du groupe Retour, réclamation et réhabilitation. Deux suspects ont été mis en examen par la Chambre d'instruction de la Cour dans le cadre de deux procédures distinctes, le 15 juillet et le 26 septembre. Ils ont tous deux été accusés de plusieurs crimes contre l'humanité ; l'un d'entre eux a également été accusé de crimes de guerre. La procédure d'enquête devant la Chambre d'instruction est en cours.

62. Au 1^{er} octobre, 69 des 75 membres du personnel pénitentiaire civil national étaient en poste dans les 12 prisons opérationnelles situées à l'extérieur de Bangui. Le 25 juin, 145 agents pénitentiaires civils, qui avaient commencé à travailler en décembre 2021, se sont mis en grève pour réclamer le paiement intégral des arriérés de salaires et leur intégration à titre permanent dans la masse salariale de l'État. Un deuxième groupe de 150 stagiaires, qui ont terminé leur formation le 30 juin, attend son intégration dans la fonction publique.

VIII. Droits humains et lutte contre l'impunité

63. Entre le 2 juin et le 1^{er} octobre, la MINUSCA a recensé et confirmé 402 faits représentant 625 violations des droits humains, atteintes à ces droits et violations du droit international humanitaire qui ont fait 1 552 victimes, dont 597 hommes, 133 femmes, 196 garçons, 137 filles et 27 enfants non identifiés ; 425 civils non identifiés ; 37 groupes de victimes collectives, causant 66 décès de civils liés au conflit et une disparition forcée. Ces chiffres font apparaître une détérioration de la situation des droits humains dans le pays, le nombre de victimes ayant augmenté de 90,2 % par rapport à la période précédente (816 victimes). Un nombre élevé de violations commises par les autorités publiques telles que la détention arbitraire et illégale, les mauvais traitements et les actes de torture ont été recensés dans les prisons et autres lieux de détention, la MINUSCA ayant commencé à rendre systématiquement compte des violations des droits humains commises dans les lieux de détention. L'élargissement de ces activités explique en partie l'augmentation du nombre de violations des droits humains, d'atteintes à ces droits et de violations du droit international humanitaire ainsi que le nombre de victimes d'actes commis par des agents de l'État enregistré au cours de la période considérée.

64. Les groupes armés signataires de l'Accord politique étaient responsables de 44,3 % des exactions recensées au cours de la période considérée. La MINUSCA a recensé 178 faits représentant 277 atteintes aux droits humains et violations du droit international humanitaires commises par des groupes armés signataires de l'Accord politique qui ont fait 730 victimes, soit une augmentation de 61,5 % du nombre de victimes par rapport à la période précédente (452 victimes). Parmi ces groupes armés, l'Unité pour la paix en Centrafrique a été responsable de 91 exactions (167 victimes) ; le groupe Retour, réclamation et réhabilitation de 84 (161 victimes) ; le Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique de 34 (153 victimes). Les groupes armés ont notamment fait 49 des 66 victimes de meurtre et décès de civils liés au conflit, les combattants du groupe Retour, réclamation et réhabilitation (17 victimes), de l'Unité pour la paix en Centrafrique (11 victimes) et des anti-balaka (8 victimes) étant les principaux auteurs de ces actes. Mauvais traitements, atteintes à l'intégrité physique et blessures, viols et autres violences sexuelles liées aux conflits et destruction et appropriation de biens font partie des autres atteintes aux droits humains et violations du droit international humanitaires commises par les groupes armés.

65. Les agents de l'État ont été responsables de 45 % des violations recensées au cours de la période considérée. La MINUSCA a recensé 206 faits représentant 281 violations des droits humains et du droit international humanitaire commises par des agents de l'État, qui ont fait 788 victimes. Les forces de défense nationale et d'autres personnels de sécurité ont été responsables de 106 faits représentant 166 violations et atteintes qui ont fait 211 victimes, soit une diminution de 36,6 % du nombre de victimes par rapport à la période précédente (333 victimes). Parmi les agents de l'État, les forces de défense nationale, agissant seules, ont commis le plus grand nombre de violations des droits humains (120 violations et 138 victimes), et ont commis d'autres violations conjointement avec d'autres personnels de sécurité (16 violations et 34 victimes) ou avec les forces de sécurité intérieure (4 violations et 5 victimes). Les arrestations arbitraires et détentions illégales ont représenté un nombre élevé de violations recensées, commises notamment par la police nationale (45 violations et 277 victimes) et la gendarmerie (57 violations et 280 victimes) ; les arrestations ciblées et la torture ont touché de manière disproportionnée certaines communautés, tels les Peuls, en particulier dans l'est du pays.

66. En juillet et en août, 10 des 20 personnes qui seraient sous le coup d'accusations d'association criminelle avec la Coalition des patriotes pour le changement et

détenues illégalement à l'Office central de répression du grand banditisme (OCRB) et à la Section de recherches et d'investigations depuis plus d'un an ont été déférées au parquet, officiellement placées sous mandat d'arrêt et incarcérées à la prison de Ngaragba à Bangui. Quatre autres personnes ont été libérées et les six autres sont toujours en détention à l'Office central de répression du grand banditisme.

67. La MINUSCA a pris langue avec le Gouvernement au sujet des violations des droits humains commises par les forces de défense et de sécurité nationales de l'État et d'autres personnels de sécurité et sur leurs conséquences pour l'appui qu'elle apporte aux forces de défense et de sécurité nationales. Elle s'est employée à aider le Gouvernement à mettre en œuvre les recommandations et mesures d'atténuation conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits humains.

68. La MINUSCA a continué d'apporter son appui à la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation, notamment en menant à bien 20 missions de sensibilisation visant à accroître la participation de la population à la justice transitionnelle. Avec le soutien financier et l'assistance technique de la MINUSCA, la Commission a animé des ateliers, suivis par 600 civils, auxquels elle a fourni des informations sur le mandat de la Commission et la suite donnée aux procédures engagées.

Violence sexuelle liée au conflit

69. Entre le 2 juin et le 1^{er} octobre, la MINUSCA a recensé 47 cas de violence sexuelle liée aux conflits représentant 51 violations et 70 victimes (28 femmes et 42 filles âgées de 2 à 17 ans), pour la plupart des viols perpétrés contre 55 rescapées (21 femmes et 34 filles). Les groupes armés signataires de l'Accord politique ont fait 53 victimes (27 filles), dont 19 (6 filles) imputables à l'Unité pour la paix en Centrafrique et 18 (7 filles) au groupe Retour, réclamation et réhabilitation. Les forces de défense nationale et de sécurité intérieure ont été responsables de violations dans 11 cas, qui ont fait 11 victimes, toutes des enfants. La préfecture de la Haute-Kotto a enregistré le plus grand nombre de cas signalés (12) et la préfecture de l'Ouham-Pendé le plus grand nombre de victimes (18, dont 7 filles).

Les enfants et les conflits armés

70. Au 1^{er} octobre, l'équipe spéciale de pays (surveillance et information) avait confirmé 366 cas de violations graves dont 334 enfants (205 garçons et 129 filles) ont été les victimes directes. Ces violations ont été attribuées aux groupes armés (334), aux forces de défense et de sécurité nationales et d'autres personnels de sécurité (27) et à des personnes armées non identifiées (5). Les violations graves comprenaient des cas de recrutement et d'utilisation d'enfants (286), de meurtre (7), d'atteintes à l'intégrité physique (19), de viols et d'autres formes de violence sexuelle (30), d'enlèvements (11), d'attaques contre des écoles (3) et de refus de l'accès humanitaire (10). Sur les 286 enfants recrutés et utilisés par des groupes armés (280) et les forces progouvernementales (6), 273 ont quitté ces groupes de leur propre initiative ; leur identité a été établie et un contrôle effectué dans les préfectures de Bamingui-Bangoran et de la Haute-Kotto.

71. Le 22 juin, avec l'appui de la MINUSCA, le Gouvernement a organisé un atelier de validation, sur le plan technique, du protocole relatif au transfert des enfants associés aux forces et groupes armés aux fins de leur transfert à un représentant du Ministère de la promotion du genre, de la protection de la femme, de la famille et de l'enfant et aux partenaires des affaires sociales et de la protection de l'enfance.

72. Le 30 juin, à la suite d'échanges entre l'équipe spéciale de pays (surveillance et information) et la Coalition des patriotes pour le changement, le coordonnateur

militaire de la Coalition et chef de l'Unité pour la paix en Centrafrique, Ali Darassa Mahamat, a publié une directive dans laquelle il était souligné que le droit international humanitaire devait être strictement respecté et les civils protégés.

IX. Situation économique

73. L'approvisionnement en carburant est perturbé depuis le mois de juin, ce qui a donné lieu en parallèle à des ventes illicites de carburant et entraîné une augmentation des prix de 38 % en moyenne, accompagnée d'une augmentation d'environ 33 % des frais de transport à Bangui.

74. Le 3 juin, la Banque mondiale a approuvé une subvention de 208 millions de dollars destinées à des programmes, dont 138 millions au profit des énergies propres et 70 millions au profit du système de santé. Le Fonds monétaire international s'est rendu à Bangui du 7 au 15 juillet dans le cadre de la deuxième revue du programme de référence du pays, et averti qu'il existait un risque de ralentissement de la croissance en raison de pénuries de carburant, d'accélération de l'inflation et de déficits de financement extérieur. À la demande des autorités nationales, le programme a été prolongé de trois mois, jusqu'à fin septembre.

X. Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine

Composante militaire

75. Au 1^{er} octobre, la composante militaire de la MINUSCA comprenait 12 751 personnes (dont 7 % de femmes), sur un effectif autorisé de 14 400 personnes, dont 421 officiers d'état-major (dont 105 femmes) et 154 observateurs militaires (dont 50 femmes).

76. Au 1^{er} octobre, 1 505 des 2 750 soldats autorisés par la résolution [2566 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité avaient été déployés, dont 525 au cours de la période considérée. La planification et les préparatifs se sont poursuivis en vue d'achever la plupart des déploiements d'ici décembre 2022.

Composante Police

77. Au 1^{er} octobre, la composante Police de la MINUSCA comprenait 2 631 membres (dont 12,69 % de femmes) pour un effectif autorisé de 3 020 personnes. Comptaient parmi eux 510 policiers hors unités constituées (dont 113 femmes) et 2 121 membres (dont 221 femmes) déployés dans 13 unités de police constituées et 1 unité d'appui à la protection.

78. Au 1^{er} octobre, 567 des 940 membres du personnel de police autorisé par la résolution [2566 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité avaient été déployés, dont 23 au cours de la période considérée. La planification et les préparatifs se sont poursuivis en vue d'achever la plupart des déploiements d'ici décembre 2022.

Personnel civil

79. Au 1^{er} octobre, 1 499 membres du personnel civil (dont 27 % de femmes), parmi lesquels 584 membres du personnel recruté sur le plan national, 282 Volontaires des Nations Unies et 104 agents pénitentiaires fournis par le Gouvernement, servaient au sein de la MINUSCA, ce qui représente 90 % des 1 671 postes autorisés.

Accord sur le statut des forces

80. Entre le 2 juin et le 1^{er} octobre, la MINUSCA a enregistré cinq violations de l'accord sur le statut des forces, ce qui fait apparaître une diminution du nombre de cas par rapport à la période précédente (23 violations). Le 23 juin, à Bakouma, les forces de défense nationale ont entravé pendant un moment la liberté de circulation d'une patrouille de la MINUSCA. Le 19 août, les forces de défense nationale ont saisi du matériel entrant appartenant à un contingent. Le matériel a été débloqué le 1^{er} septembre après que les responsables de la MINUSCA ont pris contact avec les autorités centrafricaines.

Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies

81. Du 2 juin au 3 octobre, 272 atteintes à la sécurité des membres du personnel des Nations Unies ont été enregistrées, notamment des attaques directes, des menaces, des actes criminels, des manifestations violentes, des vols, des détentions et des accidents de la route. Huit membres du personnel sont décédés au cours de la période considérée, trois lors de l'explosion d'une mine, un de mort subite, deux des suites d'une maladie et deux à la suite de blessures subies dans un accident de la route. Deux membres du personnel ont été blessés lors d'une attaque armée, un dans l'explosion d'une mine et 27 lors d'accidents de la route. Il a été procédé à l'évacuation de 15 membres du personnel, dont ceux qui ont été blessés dans des accidents de la route. Quatre attaques armées, 7 vols à main armée, 11 cas de vol, 6 tentatives d'intrusion dans un complexe ou une résidence des Nations Unies, 125 accidents de la route et 12 incendies ont été signalés. Sept manifestations contre les Nations Unies ont été recensées.

82. Au 1^{er} octobre, l'ONU avait administré 31 514 doses de vaccins contre la COVID-19 au personnel des Nations Unies et des organisations non gouvernementales remplissant les conditions requises. Parmi le personnel des Nations Unies, 1 641 cas de COVID-19 avaient été confirmés, dont 27 cas actifs, 1 594 guérisons, 9 rapatriements et 11 décès.

Fautes graves, notamment faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles

83. Entre le 1^{er} mai et le 31 août, la MINUSCA a enregistré six allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles impliquant du personnel militaire, dont une ayant trait à des faits survenus en 2021 et les autres des faits qui auraient eu lieu entre 2017 et 2020. Elle a orienté vers des partenaires humanitaires 22 victimes, dont 2 enfants, afin que celles-ci reçoivent une assistance médicale et psychologique et une protection.

84. La MINUSCA a apporté un appui au renforcement des capacités et un soutien logistique à 77 membres de réseaux communautaires locaux de prévention et de réponse soutenant l'action qu'elle mène afin de prévenir et combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles, notamment à des victimes. Regroupant 1 086 volontaires, dont des femmes et des représentants de la jeunesse, des enseignants, des chefs religieux, des policiers et des représentants des médias, les réseaux couvrent 39 localités et axes dans tout le pays.

Questions relatives à l'appui

85. Les pénuries de carburant dans le pays se sont aggravées en juin en raison du faible niveau des eaux du fleuve qui a retardé l'importation de grandes quantités de carburant à Bangui par barge. En conséquence, la MINUSCA a temporairement réduit ses activités, ne répondant qu'aux besoins les plus pressants. Fin juillet, ses réserves de carburant avaient été reconstituées à la suite de la reprise des livraisons par barge.

86. La MINUSCA a continué d'améliorer l'état des bases opérationnelles temporaires en construisant des blocs sanitaires dotés d'installations de traitement des eaux usées, ce qui a également permis de prévenir des risques liés aux eaux usées. La construction de déchetteries dans plusieurs sites de la Mission a commencé.

Action pour le maintien de la paix et optimisation des performances

87. La MINUSCA a continué de travailler en étroite coopération avec les principales parties prenantes pour donner un nouveau souffle à l'Accord politique par la mise en œuvre de la feuille de route conjointe, notamment en améliorant la coordination et en facilitant l'exécution des activités liées aux grands domaines prioritaires du processus de paix et du processus politique.

88. Au cours de la période considérée, deux unités militaires (une unité d'infanterie et une unité hospitalière) ont fait l'objet d'une évaluation et la performance des deux unités a été jugée satisfaisante. De bonnes pratiques ont été relevées, notamment des formations régulières et des exercices de tir associés à des programmes de formation actualisés. Des lacunes ont été recensées, notamment en ce qui concerne la défense des bases et l'entretien des armes. Des recommandations ont également été formulées pour améliorer les interventions rapides et la collecte de l'information en vue de mieux protéger les civils et de renforcer la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix.

89. La composante Police de la MINUSCA a mené 16 évaluations de la performance dans 13 unités de police constituées. Toutes ont été jugées satisfaisantes, notamment pour ce qui est du mandat, du commandement et du contrôle, des tâches liées à la protection des civils, de la formation, du bien-être et de la santé. La composante Police de la Mission continue d'étudier et de corriger les lacunes recensées et met au point des exercices de défense de la base ainsi que des plans de lutte contre les incendies et d'évacuation à l'intention des membres d'unités de police constituées.

90. De juin à septembre, la Mission a organisé 10 exercices de simulation afin de renforcer la préparation aux crises et d'améliorer la communication de l'information, ce qui a permis d'améliorer la coordination et l'état de préparation à l'échelle de la Mission.

91. Dans le cadre des activités qu'elle continue de mener pour lutter contre les campagnes de désinformation entravant l'exécution de son mandat, la MINUSCA a renforcé ses partenariats avec les médias locaux et les organisations de la société civile en vue de surveiller les messages de haine diffusés en ligne et de faire mieux connaître ses activités. Au cours de la période considérée, la MINUSCA a effectué 3 visites sur le terrain et organisé 6 ateliers de renforcement des capacités des professionnels des médias locaux. Ces efforts ont contribué à l'amoindrissement passager des campagnes de désinformation visant la MINUSCA. La veille médiatique a montré que la part de la population ayant une opinion favorable de la MINUSCA avait augmenté, passant de 48,24 % en 2021 à 69,3 % en 2022.

XI. Questions financières

92. Dans sa résolution [76/282](#) du 29 juin 2022, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir un crédit d'un montant de 1 074,4 millions de dollars destiné à financer le fonctionnement de la Mission au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023. Au 26 septembre 2022, les contributions non acquittées au compte spécial de la MINUSCA s'élevaient à 500,8 millions de dollars. À cette même date, le montant total des arriérés de contributions pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix atteignait 4 763,6 millions de dollars. Le remboursement des dépenses afférentes

aux contingents et aux unités de police constituées ainsi que celui des dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents ont été effectués pour la période allant jusqu'au 30 juin 2022, conformément au calendrier des versements trimestriels.

XII. Observations

93. La redynamisation du processus de paix en République centrafricaine est essentielle afin que le pays s'engage sur la voie d'une paix durable, selon la volonté exprimée par le peuple centrafricain lors du Forum de Bangui en 2015 et réaffirmée lors du dialogue républicain organisé par le Président en mars. Je me réjouis que le processus de paix soit davantage pris en main par le pays, comme l'a montré la tenue, en juin, de la réunion de revue stratégique qui a réuni des partenaires nationaux et internationaux du processus de paix afin que ceux-ci arrêtent ensemble les modalités et le calendrier de la mise en œuvre de l'Accord politique à l'aide de la feuille de route conjointe de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. La paix appartient aux Centrafricains et il est indispensable que ceux-ci s'approprient ce processus afin que des progrès soient faits.

94. Je me réjouis en particulier du dialogue en cours entre le Gouvernement et les représentants des groupes armés qui demeurent attachés à l'Accord politique, dont l'objectif est la dissolution de ces groupes armés. Cette approche cadre avec la nécessité de trouver des solutions politiques durables ayant pour points d'ancrage la volonté politique nationale et un appui régional et international afin que le pays connaisse une paix durable. Les garants et les facilitateurs de l'Accord politique ont un rôle essentiel à jouer à cet égard. La MINUSCA continuera d'exercer au mieux le rôle qui lui a été confié en matière de bons offices et de mobilisation afin d'aider le Gouvernement à faire appel à ses partenaires en faveur de la paix en République centrafricaine.

95. Un dialogue politique constant est un élément essentiel de la paix. Je me félicite de la création du comité de suivi chargé de faire avancer la mise en œuvre des recommandations du dialogue républicain et celles du Forum de Bangui qui n'ont pas encore été appliquées. J'encourage le Gouvernement à consacrer les ressources nécessaires à l'avancement des travaux de ce comité. Il est toutefois regrettable que relativement peu de femmes participent au processus de paix.

96. Je condamne fermement le fait que toutes les parties au conflit continuent de faire un usage excessif de la force et de prendre pour cible les civils et je leur demande de prendre des mesures immédiates pour s'engager à respecter le cessez-le-feu unilatéral. C'est au Gouvernement qu'il incombe au premier chef de protéger les civils, mais l'intervention énergique de la Mission a contribué, dans de nombreuses zones, à assurer un climat de sécurité pour les civils, à faciliter le retour des personnes déplacées et à apporter une aide humanitaire en toute sécurité, ce qui est indispensable pour faire avancer le processus de paix.

97. Je note avec satisfaction que des progrès continuent d'être accomplis en ce qui concerne le désarmement, la démobilisation, le rapatriement et la réintégration des groupes armés dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord politique et du programme national en la matière. Ce programme national est le principal cadre susceptible de conduire à la réintégration durable des combattants démobilisés. Des cas de remobilisation, par tous les acteurs au conflit, de combattants démobilisés ont été signalés ; une telle remobilisation pourrait mettre à mal le processus de désarmement, démobilisation, rapatriement et réintégration. Il est essentiel que le Gouvernement tienne son engagement de veiller à ce que tous les combattants démobilisés, y compris les femmes et les jeunes, soient à l'abri de la stigmatisation et de régulariser le statut des combattants désarmés hors du cadre du programme

national. J'engage tous les groupes armés à déposer les armes et à se démobiliser, en tirant parti des avantages socioéconomiques qu'offrent les initiatives relatives à la réintégration et à la réduction de la violence communautaire. Pour inscrire ces initiatives de réintégration dans la durée, les partenaires de développement et les partenaires financiers doivent apporter un soutien constant au Gouvernement.

98. Je note avec satisfaction que les nouvelles politique nationale de sécurité et stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité ont été approuvées au niveau présidentiel. Je demande aux autorités nationales, agissant avec l'appui coordonné des partenaires, de donner la priorité à la mise en œuvre de cette politique et de cette stratégie ainsi qu'au renforcement des capacités des institutions chargées de la sécurité, qui doit être axé sur la gouvernance, le contrôle démocratique et le commandement et le contrôle.

99. Je trouve encourageante la détermination des autorités nationales à œuvrer pour que justice soit rendue aux victimes d'infractions graves, ce qui est absolument nécessaire aux efforts de réconciliation et de paix à long terme. La tenue d'audiences pénales par les cours d'appel de Bangui et de Bouar et l'achèvement des audiences dans le cadre du premier procès à la Cour pénale spéciale, qui marquent une étape décisive dans la lutte contre l'impunité et pour la justice transitionnelle, sont encourageants. J'engage le Gouvernement à faire en sorte que le mandat de la Cour pénale spéciale soit renouvelé avant la date de son expiration en octobre 2023, tout en soulignant qu'il importe que les partenaires internationaux continuent de fournir un appui à la Cour.

100. Je condamne fermement les violations des droits humains, atteintes à ces droits et violations du droit international humanitaire que continuent de commettre toutes les parties au conflit, notamment les violences sexuelles liées au conflit et les graves violations à l'encontre des civils. Je suis également préoccupé par le fait que les forces de défense nationale et de sécurité intérieure, au cours de leurs opérations, prennent pour cible les civils et leur portent préjudice. Je salue l'adoption de la loi interdisant la traite des personnes et je félicite le Gouvernement des activités qu'il mène actuellement pour mettre en œuvre son plan d'action visant à lutter contre la traite des enfants, notamment contre l'utilisation d'enfants par les forces de défense nationale, et d'avoir approuvé le plan d'action visant à lutter contre les violences sexuelles et sexistes liées au conflit. J'invite instamment le Gouvernement à publier un ordre de commandement interdisant les violations graves des droits de l'enfant.

101. Je demeure vivement préoccupé par la détérioration de la situation humanitaire, un trop grand nombre de Centrafricains ayant besoin d'une protection et d'une aide humanitaire, aggravée par la hausse rapide des prix des produits de base et les pénuries persistantes de carburant. Je félicite les acteurs humanitaires pour les efforts qu'ils déploient sans relâche afin de fournir une aide vitale aux personnes qui en ont besoin, malgré les risques.

102. Je condamne fermement l'utilisation d'engins explosifs par les groupes armés, qui ont fait des morts et des blessés parmi le personnel de maintien de la paix et ont limité l'accès des personnes touchées par le conflit à une aide humanitaire vitale. Je salue la mémoire des trois soldats de la paix qui ont payé de leur vie le 3 octobre et je rends hommage au courage et au sacrifice de tous ceux qui continuent d'œuvrer dans des conditions très difficiles au service de la paix. Je réaffirme que toutes les attaques visant les civils, le personnel humanitaire et le personnel de maintien de la paix doivent cesser immédiatement et, dans le même temps, j'invite instamment le Gouvernement à tout mettre en œuvre pour que des enquêtes soient menées et des poursuites engagées par la suite contre tous les auteurs, afin qu'ils soient rapidement traduits en justice.

103. La détérioration de la situation économique et budgétaire continue d'avoir des effets négatifs sur la population centrafricaine, en particulier sur les plus vulnérables. Je demande de nouveau au Gouvernement, aux partenaires de développement et aux partenaires humanitaires de collaborer en vue de garantir la fourniture de services de base à la population, conformément au plan national de relèvement et de consolidation de la paix et avec la présence effective de l'équipe de pays des Nations Unies dans tout le pays.

104. Le fait que la cartographie électorale et l'examen du plan intégré de sécurisation des élections ont été menés à bien est louable. La législation requise pour les élections locales doit être adoptée dès que possible afin que l'inscription des électeurs et les autres processus essentiels puissent se dérouler. Je demande une fois de plus aux partenaires internationaux d'appuyer ces efforts, notamment en fournissant le soutien financier et technique nécessaire.

105. Je me réjouis de l'amointrissement continu des campagnes de désinformation visant la MINUSCA. Je demeure toutefois vivement préoccupé par le fait que certains groupes, en particulier ceux qui prennent pour cible l'opposition politique, les membres de la Cour constitutionnelle, les conseillers juridiques, juges et journalistes, continuent d'inciter à la haine et à la violence dans les médias sociaux, une situation aggravée par la poursuite des débats sur la réforme constitutionnelle. Les récents actes d'intimidation visant des professionnels des médias sont également inquiétants. J'invite instamment le Gouvernement à prendre des mesures en vue de mettre fin à ces pratiques qui pèsent sur le droit des personnes à la liberté d'expression et de réunion pacifique.

106. Je réaffirme mon attachement à la tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles et condamne tout acte de ce type, que les auteurs soient ou non membres du personnel des Nations Unies ou d'autres acteurs humanitaires. La MINUSCA et l'équipe de pays des Nations Unies continuent de s'employer à renforcer les mesures de prévention et d'intervention en améliorant la gestion des risques et en aidant davantage les victimes. J'appelle tous les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police à s'acquitter de leurs obligations en examinant les allégations transmises par l'ONU afin d'amener les auteurs d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles à répondre de leurs actes, notamment en donnant suite aux demandes de reconnaissance de paternité et de pension alimentaire concernant les enfants nés à la suite d'actes d'exploitation ou d'atteinte sexuelles.

107. Je me félicite des échanges constants entre la MINUSCA et les autorités nationales afin que l'accord sur le statut des forces soit pleinement respecté. Je prends note de la récente diminution des violations, mais je suis préoccupé par les fouilles et saisies persistantes du matériel appartenant aux contingents de la MINUSCA et par les entraves à la liberté de circulation de la Mission, notamment les restrictions qui continuent d'être imposées aux vols de nuit. Je demande instamment au Gouvernement de respecter l'engagement sans équivoque qu'il a pris de prendre les mesures adéquates pour prévenir ces violations. Je souligne également qu'il importe d'assurer l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement des Nations Unies à l'appui des opérations de maintien de la paix, y compris la MINUSCA.

108. La MINUSCA a choisi d'agir en amont et cette attitude a porté ses fruits. Cependant, l'infrastructure limitée continue de compliquer le déploiement rapide visant à protéger les civils. Afin que la Mission exécute au mieux son mandat, j'encourage toutes les parties prenantes, y compris les pays fournisseurs de contingents et les autres partenaires de la République centrafricaine, à contribuer à l'amélioration de la mobilité de la Mission, notamment en renforçant ses capacités de génie.

109. La MINUSCA continue de jouer un rôle essentiel à l'appui de l'action menée par le peuple et le Gouvernement centrafricains pour pérenniser la paix dans le pays. Je recommande, par conséquent, que le Conseil de sécurité proroge le mandat de la MINUSCA pour une période d'une année, jusqu'au 15 novembre 2023, en maintenant au niveau l'effectif autorisé (personnel militaire, personnel de police et agents pénitentiaires).

110. Je tiens à remercier ma représentante spéciale pour la République centrafricaine et Chef de la MINUSCA, Valentine Rugwabiza, de son rôle de direction dynamique et efficace. Je demeure reconnaissant au personnel civil et au personnel en tenue de la MINUSCA et à l'équipe de pays des Nations Unies du dévouement avec lequel ils s'acquittent de leur mission. Je remercie vivement les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police à la Mission, dont le personnel est au service de l'Organisation dans des conditions souvent difficiles. Enfin, je remercie les organisations régionales, multilatérales et non gouvernementales et tous les autres partenaires, notamment les pays donateurs, pour leur contribution inestimable à la paix en République centrafricaine.

Annexe I

**Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies
pour la stabilisation en République centrafricaine : effectifs
militaires et effectifs de police au 1^{er} octobre 2022**

Pays	Composante militaire			Total	Composante Police	
	Experts en mission	Officiers d'état-major	Membres du contingent		Unités de police constituées	Policiers hors unités constituées
Argentine	–	2	–	2	–	–
Bangladesh	12	37	1 378	1 427	–	2
Bénin	4	2	–	6	–	39
Bhoutan	1	4	23	28	–	–
Bolivie (État plurinational de)	3	4	–	7	–	–
Brésil	3	7	–	10	–	1
Burkina Faso	–	11	–	11	–	53
Burundi	8	11	747	766	–	–
Cambodge	4	6	219	229	–	–
Cameroun	3	6	750	759	351	15
Colombie	2	–	–	2	–	–
Congo	3	7	–	10	180	2
Côte d'Ivoire	–	2	–	2	–	52
Djibouti	–	–	–	–	–	13
Égypte	8	27	989	1024	140	11
Équateur	–	2	–	2	–	–
Espagne	–	–	–	–	–	3
États-Unis d'Amérique	–	10	–	10	–	–
Fédération de Russie	3	11	–	14	–	–
France	–	5	–	5	–	3
Gabon	–	4	–	4	–	–
Gambie	3	7	–	10	–	22
Ghana	4	10	–	14	–	1
Guatemala	2	2	–	4	–	–
Guinée	–	0	–	–	–	19
Indonésie	5	11	237	253	155	13
Jordanie	3	7	–	10	–	42
Kazakhstan	–	2	–	2	–	–
Kenya	7	8	–	15	–	–
Madagascar	–	–	–	–	–	–
Mali	–	–	–	–	–	25
Maroc	4	26	748	778	–	–
Mauritanie	8	7	450	465	318	–
Mexique	1	1	–	2	–	–
Népal	5	16	814	835	–	–
Niger	–	6	–	6	–	33

<i>Pays</i>	<i>Composante militaire</i>			<i>Composante Police</i>		
	<i>Experts en mission</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Membres du contingent</i>	<i>Total</i>	<i>Unités de police constituées</i>	<i>Policiers hors unités constituées</i>
Nigéria	–	5	–	5	–	2
Pakistan	9	29	1 276	1 314	–	–
Paraguay	2	2	–	4	–	–
Pérou	7	9	219	235	–	–
Philippines	2	1	–	3	–	–
Portugal	–	11	185	196	–	6
République de Moldova	3	1	–	4	–	–
République-Unie de Tanzanie	–	8	449	457	–	–
Roumanie	–	–	–	–	–	12
Rwanda	9	28	2 110	2 147	478	43
Sénégal	–	10	180	190	499	12
Serbie	2	4	72	78	–	–
Sierra Leone	4	3	–	7	–	–
Sri Lanka	–	3	110	113	–	–
Suède	–	–	–	–	–	2
Tchéquie	3	–	–	3	–	–
Togo	4	10	–	14	–	16
Tunisie	3	11	310	324	–	63
Türkiye	–	–	–	–	–	5
Uruguay	–	3	–	3	–	–
Viet Nam	1	8	–	9	–	–
Zambie	7	13	910	930	–	–
Zimbabwe	2	1	–	3	–	–
Total	154	421	12 144	12 751	2 121	510

Annexe II

Carte

